



## PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 24 septembre 2025

(2)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd’hui, à 16 h 15, dans la pièce B30 de l’édifice du Sénat du Canada sous la présidence de l’honorable David M. Arnot (président).

*Membres du comité présents* : Les honorables sénateurs Arnot, Batters, Boyer, Clement, Housakos, Miville-Dechêne, Oudar, Pate, Prosper, Saint-Germain, Simons, Tannas et Wells (*Alberta*) (13).

*Participant à la réunion* : Michaela Keenan-Pelletier et Dana Phillips, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 16 juin 2025, le comité entreprend son examen du projet de loi S-228, Loi modifiant le Code criminel (actes de stérilisation).

### TÉMOINS :

L’honorable sénatrice Yvonne Boyer, marraine du projet de loi.

### *Ministère de la Justice Canada :*

Me Nathalie Levman, avocate-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal;

Me Morna Boyle, avocate, Section de la politique en matière de droit pénal.

L’honorable sénatrice Boyer fait une déclaration puis répond aux questions.

À 17 h 16, la séance est suspendue.

À 17 h 22, la séance reprend.

Morna Boyle fait une déclaration puis, avec Nathalie Levman, répond aux questions.

À 18 h 5, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Vincent Labrosse